Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes

Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 5 (1947)

Heft: 4

Artikel: Syndicalisme et fédéralisme

Autor: Chopard, Théo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-132548

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Syndicalisme et fédéralisme

par Théo Chopard, journaliste

Ce n'est pas arbitrairement que ce thème a été inséré dans la série de vos discussions. Dans les pays occidentaux, le syndicalisme ouvrier, par ses traditions, sa structure, ses aspirations, peut être et sera l'un des éléments de l'organisation fédéraliste du continent à laquelle vise notre union — mais il ne le sera que dans la mesure où il restera lui-même et où il se refusera à devenir l'instrument de partis politiques qui visent à des fins, à une concentration des pouvoirs, à un assujettissement de la personne qui sont la négation même de l'autonomie et du fédéralisme armédical

tion même de l'autonomie et du fédéralisme syndical.

Tous les historiens du syndicalisme occidental s'accordent pour constater qu'il est né spontanément, qu'il est sorti de petites collectivités qui se sont fédérées progressivement sans rien abandonner de leur autonomie, qui coopèrent librement entre elles sans se confondre, et sur un pied de parfaite égalité. Aujourd'hui encore, ces collectivités ne transfèrent à l'organisme supérieur, la section à la fédération professionnelle, la fédération professionnelle à la confédération nationale et celle-ci à la fédération internationale que les tâches qui concernent une collectivité plus grande et des intérêts plus généraux et que, partant, l'organe de l'échelon supérieur est mieux à même de remplir. Le syndicalisme ouvrier a été la première des organisations fédéralistes.

D'entrée de jeu, l'aspiration fondamentale du syndicalisme, création spontanée d'une classe opprimée, a été la justice et la transformation de la société qui empêchait l'avènement de cette justice. Nous n'examinerons pas ici les méthodes que le syndicalisme a envisagées ou appliquées pour réaliser cette réforme, méthodes qui ont varié selon les pays et selon les influences philosophiques et politiques auxquelles il a été soumis, selon les génies nationaux. Nous constaterons simplement que, dans l'ensemble, le syndicalisme occidental, s'il n'a pas renoncé à la grève qui est, je ne joue pas sur les mots, un moyen de lutte pacifique tant que le patronat, l'Etat et sa police respectent la règle du jeu, a renoncé à la violence et à la dictature d'une classe sur une autre. Il tend toujours davantage, malgré l'accident des nationalisations, à un régime de coopération, sur un pied d'égalité, entre les classes, entre le travail et le capital. L'évolution des doctrines syndicales a dépassé la phase du matérialisme historique et rejoint les conceptions dites idéalistes — mais qui relèvent, bien au contraire, mille erreurs nous l'ont appris, du véritable réalisme — les conceptions des Proudhon, des Lamennais, la pensée généreuse des révolutionnaires humanistes de la puissante génération de 1848 — génération européenne s'il en fût. Après de multiples déviations, de douloureuses défaites, le syndicalisme revient aux idées-force de 1848, à ces idées auxquelles les démissions et les faiblesses du siècle ont conféré une vigueur, une authenticité et un pouvoir prophétique qui vont grandissant : il revient aux principes moraux qu'il faut appliquer si nous voulons avec Proudhon que la raison des choses finisse par triompher de la brutalité des choses.

Les expériences coûteuses qui se sont succédé depuis le début de la révolution industrielle dans l'économique et le social, les déceptions cruelles qu'a subies le monde ouvrier, l'incapacité générale des hommes à trouver une solution suffisamment libérale au problème des relations entre le travail et le capital, la personne et l'Etat, la liberté et la discipline ; l'impuissance à jeter un pont de la civilisation matérielle à la culture et des exigences de la vie quotidienne à celles du christianisme, tout cela crie que le problème social qui englobe tous les rapports entre les hommes et dont les questions économiques ne sont qu'un aspect, a été mal posé. Le capitalisme et le socialisme marxiste en ont fait une question de force alors qu'il est une question de justice. Les deux dernières catastrophes mondiales, le recul universel de la liberté qui en est le résultat, les passions qui s'affrontent montrent que les conflits politiques, économiques et sociaux ne peuvent pas être résolus sur leur palier, qu'il faut s'en dégager pour les dominer, passer au palier supérieur et convenir, avec Valery, que « si nous donnions à l'esprit plus de place et de pouvoir véritable dans les choses de ce monde, ce monde aurait plus de chances de se rétablir, et plus promptement ».

Les relations entre les hommes, les groupes, les classes sont encore fondées sur des rapports de puissance ou, si l'on veut, de quantité, ce qui a permis à un historien du capitalisme, Werner Sombart, de poser en principe que : toute organisation sociale n'est que l'expression, à un moment donné, des rapports de puissance qui existent entre les différentes classes. Il ne faisait que constater un fait, mais qui repose sur une conception radicalement fausse des liaisons humaines, qui est à l'origine de toutes les guerres — internationales et civiles — de toutes les révolutions, de tous les conflits sociaux. Pour atteindre à la justice et à la paix, il faut surmonter ce principe, vicieux dans son essence. Cette nécessité, le chef de l'Eglise catholique l'a formulée en termes universels dans son message de Noël 1944: «La vraie paix ne peut être le résultat pour ainsi dire mathématique d'une proportion de forces. Ce qui importe, ce n'est pas le rapport des forces physiques et matérielles, mais la légitimité des droits... La vraie paix est, dans sa dernière et profonde

justification, une œuvre morale...»

Et c'est parce que le syndicalisme, dans ce qu'il a d'authentique, affirme non pas la primauté des droits des travailleurs et d'une classe sur les autres, mais la légitimité des droits des travailleurs, leur droit à participer à la gestion de l'économie sur un pied d'égalité avec les autres classes, indépendamment du rapport des forces physiques et matérielles entre elles, qu'il rejoint le fédéralisme. Il le rejoint doublement : par sa structure et par son aspiration à la justice conçue comme la reconnaissance de la légitimité des droits. Il n'y a aucune opposition entre le syndicalisme ouvrier et le fédéralisme conçu comme M. Petitpierre, notre ministre des affaires étrangères, l'a défini dernièrement : « une alliance fondée sur le respect des diversités, sur l'égalité, voulue par la loi, du plus puissant et du plus faible ».

Cette égalité voulue par la loi du plus puissant et du plus faible ne peut être réalisée que dans le cadre de la fédération, du fédéralisme tel que vous le définissez : une association volontaire de peuples et, plus généralement, de toutes collectivités, politiques, économiques et sociales, transférant une part de leur souveraineté à un organisme supérieur qui devient à la fois défenseur de leur indépendance, garant de leurs libertés essentielles et gérants des intérêts qui leur sont communs ».

Votre définition du fédéralisme n'est pas seulement territoriale. Elle englobe toutes les relations entre les hommes, elle implique l'égalité entre toutes les collectivités, entre les Etats, mais aussi, sur les plans économique et social, entre le travail et le capital, capital étant ici synonyme de patronat ou de « management » aux échelons de l'entreprise, de la profession, de l'économie nationale, puis de l'économie continentale. Comment le syndicalisme ne se rallierait-il pas à une définition aussi conforme à son aspiration?

Une étroite collaboration avec le syndicalisme, dans chacun des pays où existent des mouvements fédéralistes et, sur le plan international, au sein des diverses commissions techniques nationales et supranationales dont vous envisagez la création, est donc nécessaire et il conviendrait de soumettre à cet

effet des propositions concrètes aux organisations syndicales.

En effet, les collectivités syndicales sont menacées au même titre que les autres par cette progression constante de la concentration des pouvoirs et de l'arbitraire, et qui rend chaque jour les citoyens et les associations au sein desquelles ils se groupent librement moins maîtres de leurs destinées, plus sujets d'administrations anonymes qui supplantent non seulement le capital anonyme mais aussi l'entreprise privée et personnelle. La souveraineté que le patronat a refusé de partager avec les travailleurs, il est contraint de l'abandonner à l'Etat. Les nécessités dites stratégiques, la peur de la guerre, l'illusion que le dirigisme de la période de guerre est applicable sans autre en période de paix — ou du moins de conflit non armé — tout cela accélère ce phénomène concentrationnaire que ne se lassent de dénoncer les meilleurs esprits de notre temps.

Il faut reconnaître que le syndicalisme y a contribué, qu'il y contribue toujours, encore que ce glissement à l'étatisme suscite dans ses rangs un malaise croissant, des doutes et même de vives réactions. Trop faible devant un capitalisme tout puissant et inhumain, à qui le syndicalisme du siècle dernier aurait-il pu demander d'intervenir pour alléger la grande peine des travailleurs si ce n'est à l'Etat? La nécessité d'assurer la protection des groupements économiquement faibles a contribué au renforcement de l'Etat afin que les libertés civiles ne deviennent pas une simple farce pour ces catégories de la population. L'intervention du pouvoir, qui s'est renforcée à proportion de la démission des possédants et des privilégiés, a été efficace. Sans cette intervention, le droit d'association et la liberté de réunion et d'expression, si incomplets qu'ils soient encore, ne se seraient pas développés aussi vigoureusement. Georges Woodcock, vice-président du Congrès des syndicats britanniques, écrivait dernièrement:

« Tous nos syndicats ont eu à mener une lutte acharnée même pour obtenir la simple reconnaissance, c'est-à-dire pour arriver à ce que les patrons accordent aux ouvriers le droit de créer leurs propres organisations, d'élire leurs propres représentants et de demander que leur travail soit réglé par un contrat collectif et non par un contrat individuel.

» A ma connaissance, aucun syndicat de notre pays n'est pleinement satisfait quant au degré de reconnaissance qu'il a pu obtenir jusqu'à présent.

» Je suis convaincu que même les meilleurs patrons considèrent les syndicats comme un médicament de quelque sorte qui est peut-être nécessaire, mais qu'on ne doit prendre qu'à des occasions spéciales et en quantité strictement limitée. »

Cela confirme mieux que tout commentaire la responsabilité du patronat au glissement syndical vers l'étatisme. Quoi de plus naturel que cette contribution de la loi à la lutte menée par le syndicalisme pour la justice, conjointement au développement de la législation sociale, ait suscité la croyance de l'Etat providence? Quoi de plus naturel que l'anarchie capitaliste, les crises, les guerres, le chômage aient renforcé cette croyance et poussé le syndicalisme, la seule organisation fédéraliste qui existât, dans la voie des centralisations administratives, puis d'un dirigisme excessif et des nationalisations?

Si le syndicalisme s'est fait le pionnier des nationalisations, ce n'est pas pour des raisons économiques seulement, mais dans l'espoir que cette réforme conférerait au travailleur la dignité que l'économie privée lui refuse encore et le droit de participer à la gestion économique dans l'espoir que cette réforme serait un instrument de la démocratie sociale. Le témoignage de Woodcock est caractéristique à cet égard : « Dans certaines industries, dit-il, la nationalisation permettra aux syndicats, pour la première fois depuis leur création, de rencontrer en personne les chefs de l'industrie et de participer aux fonctions de direction. »

Le moment n'est-il donc pas venu pour le patronat de dire : ah ! si j'avais su ! de reviser sa politique à l'égard du syndicalisme, d'accepter de partager ses pouvoirs avec le travail dans l'égalité voulue par la loi du puissant et du faible? Disons-nous bien que si l'évolution présente se poursuit, le patronat et le syndicalisme risquent d'être spoliés ensemble de leurs droits.

En effet, au fur et à mesure que l'étatisme fait tache d'huile, le syndicalisme ouvrier est toujours plus dépossédé de ses légitimes prérogatives, des prérogatives qu'il a conquises de haute lutte. Les salaires, les vacances, la réglementation des conditions de travail, la politique sociale, tout tend à être déterminé en dehors de lui.

Omnipotent, l'Etat le ravale au rang de gendarme ; il l'oblige — puisqu'il tient en main la législation sociale, qu'il est maître des salaires — à faire le

briseur de grève et à se discréditer aux yeux des travailleurs.

Ce tableau est volontairement sans nuance, mais le fait qu'il soit composé de touches justes, de faits réels, suffit à expliquer le malaise, la réaction que l'on constate aujourd'hui dans les milieux syndicaux, non seulement en Suisse, où l'emprise de l'Etat est encore fort tempérée, où les conditions de travail et de salaire se règlent encore par des conversations directes entre les intéressés, où le droit des travailleurs de changer d'entreprise et de profession est encore intact, mais encore dans d'autres pays. Dans « Force Ouvrière », l'organe de la minorité cégétiste de la C. G. T., un cheminot

écrivait dernièrement : « Si la campagne déclenchée contre le dirigisme trouve des échos aussi profonds dans les masses, c'est que le dirigisme a fait faillite. Cette faillite ne fait que consacrer l'impuissance totale de l'Etat à résoudre les différents problèmes qui se posent à notre attention. Nous n'accepterons jamais de sacrifier notre liberté au profit d'une quelconque entité. Ceux qui pensent pouvoir « organiser » la société sur les ruines de notre liberté individuelle commettent une lourde erreur. Chaque individu doit pouvoir faire le travail qui lui plaît et disposer librement du fruit de son travail. Toute solution au problème social qui ne s'inspirerait pas de ce principe ne saurait être autre chose qu'une solution fasciste. » Cette réaction — dans laquelle on retrouve l'accent des Proudhon, des Peloutier, des Vandervelde et de la minorité de syndicalistes anarchistes qui ne se sont jamais laissé leurrer sur la nature de l'Etat — n'est pas aussi arbitrairement choisie qu'on pourrait le penser. Je pourrais en citer d'autres, plus nuancées certes, mais qui témoignent de la même prise de conscience, de la même méfiance envers l'Etat.

Pour montrer que cette inquiétude ne date pas d'aujourd'hui, je citerai un extrait caractéristique d'un rapport qui a été soumis en 1936 au Congrès de Londres de la Fédération syndicale internationale : « L'Etat a sa vie propre. Il forme sa propre hiérarchie et sa bureaucratie. Il est facilement enclin à sacrifier les intérêts des citoyens à sa propre existence. Même dans un Etat démocratique, il peut arriver que le pouvoir exécutif considère la volonté des citoyens comme une entrave, qu'il exagère la centralisation ou qu'il aspire à l'absolutisme. Les syndicats qui prennent chaque jour conscience des soucis quotidiens des individus sont les organes naturellement désignés pour s'opposer aux velléités de dictature du pouvoir central... Même dans un Etat dont l'économie est plus ou moins dirigée, les syndicats, étant donné les tendances égoïstes, centralisatrices et bureaucratiques inhérentes à tout Etat, devront rester vigilants et prêts à défendre leurs fonctions d'organes de contrôle. » Ce texte de 1936 n'a pas une ride.

Cette prise de conscience, si elle est soutenue, guidée vers les solutions fédéralistes, peut sortir le syndicalisme, le monde ouvrier de l'impasse étatiste. Mais à la condition que le patronat prenne, lui aussi, conscience de ses responsabilités et des exigences de la justice. Il y va d'ailleurs de son salut, du salut de la libre initiative, qui reste et doit rester l'un des facteurs de la prospérité.

Jusqu'à présent, nous avons peu parlé du pôle complémentaire du syndicalisme ouvrier: le syndicalisme patronal. La similitude de leur structure fédéraliste peut contribuer de manière efficace à une organisation fédéraliste de l'Europe. Mais, pour l'instant, le fédéralisme patronal est encore tout extérieur, est de pure forme; le patronat est fédéraliste par intérêt — parce que la création d'un marché européen libre d'entraves douanières, monétaires et étatiques ne peut que donner une nouvelle impulsion à la prospérité. Cependant, par leur structure et l'intérêt qu'ils ont tous deux à une organisation fédéraliste du continent, les syndicalismes patronal et ouvrier sont complémentaires. En effet, tous deux souffrent — et leurs membres — des contingentements, des monopoles et des dirigismes nationaux qui morcellent le continent en marchés fermés et exigus dont aucun ne se suffit à lui-même et qui oblige chacun d'eux à produire irrationnellement des choses qui pourraient

être obtenues à meilleur compte ailleurs; qui limitent artificiellement les débouchés et empêchent de produire en grandes séries, ce qui accroît inutilement les frais de production. Le niveau excessif des frais de production oblige les employeurs à maintenir les salaires dans des limites trop étroites; les prix de vente trop élevés diminuent d'autant le pouvoir d'achat des travailleurs européens, et partant l'écoulement des articles de haute qualité fabriqués par les pays qui ne produisent pas en séries, comme la Suisse par exemple. La balkanisation économique du continent est l'une des causes de la disparité des prix et des salaires d'un pays à l'autre, des différences considérables de leurs niveaux de vie, des tensions sociales.

Cette balkanisation rend le continent plus sensible aux crises. Leurs conséquences sont d'autant plus graves que cette atomisation de l'économie continentale est plus poussée. Cette balkanisation, les différences entre les niveaux de vie qu'elle commande, le dumping social qu'elle provoque, les menaces de chômage qu'elle recèle appellent sans cesse de nouvelles « mesures de défense contre l'étranger » comme l'exprime si crûment par son titre la longue suite des arrêtés par lesquels les autorités suisses multiplient les interventions de ce genre. A son tour, cet état de choses et le sentiment permanent d'insécurité sociale qu'il suscite poussent le syndicalisme ouvrier à appuyer, et même à promouvoir la politique nationaliste des gouvernements. Il est bien certain que la peur du chômage est l'un des facteurs de l'opposition des syndicats au libre déplacement de la main-d'œuvre et à l'emploi de travailleurs étrangers. Des observateurs perspicaces ont noté que les dirigismes nationaux sont aujourd'hui les principaux mobiles du nationalisme et qu'ils lui confèrent une virulence encore jamais atteinte. Ce glissement du syndicalisme vers le nationalisme menace de le dépouiller du meilleur de lui-même : l'aspiration à la fraternité internationale des travailleurs. L'histoire du syndicalisme international de la fin de la première guerre mondiale à aujourd'hui ne le confirme que trop. C'est l'histoire d'une paralysie croissante. La plupart des résolutions votées par la Fédération syndicale internationale et par les internationales professionnelles sont aussi exsangues — si l'on fait abstraction de la grandiloquence destinée à donner le change — que les résolutions des organismes gouvernementaux internationaux, parce que, dans les assises ouvrières comme dans les réunions gouvernementales, il fallait tenir compte des nationalismes économiques et ramener les revendications à un même commun dénominateur, d'autant plus éloigné du but visé que les antagonismes nationaux étaient plus vifs. Nombre de résolutions de l'Organisation internationale du travail votées avec la collaboration des représentants ouvriers offrent la même image. On a même vu des représentants ouvriers voter avec leurs délégués gouvernementaux contre des propositions ouvrières. Cette inquiétante démission paraît même s'être accentuée au sein de la nouvelle Fédération syndicale mondiale; jusqu'à maintenant elle s'est occupée presque exclusivement de questions politiques. Tout se passe comme si elle évitait comme le feu, si l'on excepte quelques déclarations d'ordre très général, les questions économiques. La présence russe y exerce la même influence paralysante qu'au sein des organismes de l'ONU. La F. S. M. tolère des méthodes de travail et d'asservissement incompatibles avec les principes démocratiques et les revendications sociales des pays occidentaux. Les résolutions du syndicalisme patronal international reflètent le même phénomène. Celles que le congrès de la Chambre de commerce internationale a votées ici même au début de l'été sont caractéristiques à cet égard. De part et d'autre, on est confiné à une timidité incompatible avec l'intérêt le plus évident de tous : la liquidation des nationalismes économiques qui empêchent l'union économique, puis politique, de l'Europe.

Car enfin, c'est sur l'économique d'abord que les fédéralistes européens doivent mettre l'accent, parce que seul le fait économique pourra surmonter l'obstacle politique, ruiner les idéologies dangereuses qui aggravent chaque jour cet obstacle. Seule de l'organisation de la réalité économique et sociale pourra sortir l'idée de l'union européenne, du fédéralisme continental de la pure spéculation politique où elle est enlisée depuis Leibnitz, Kant, l'abbé

Saint-Pierre, Saint-Simon ou Victor Hugo.

Comment organiser tout à la fois l'économique et le social — l'un et l'autre étant consubstantiellement liés — selon le principe du fédéralisme tel que votre union l'a défini? Des conversations entre gouvernements, nationalistes par définition, ne suffiront pas. Nous en avons déjà un avant-goût, parce que leurs relations sont fondées sur des rapports de puissance, sur des éléments de quantité et non point sur le principe de l'égalité voulue par la loi du plus puissant et du plus faible.

L'accroissement des pouvoirs de l'Etat étant le principal facteur du nationalisme économique et de la spoliation des individus et des collectivités qu'ils forment volontairement, il faut donc démanteler la puissance de l'Etat national, le déconcentrer et renforcer l'autonomie des collectivités qui composent la

nation.

Comme l'ont noté Bertrand de Jouvenel et tous ceux qui ont étudié avec lui le phénomène de prolifération cancéreuse du pouvoir, ou si l'on veut de l'entraînement du pouvoir, il faut rétablir les pouvoirs sociaux intermédiaires. Ces pouvoirs intermédiaires, ce sont avant tout le syndicalisme ouvrier et le

syndicalisme patronal.

«La doctrine du laissez faire, laissez passer, dit Jouvenel, n'a voulu voir dans la société que l'Etat et l'individu. Elle a méconnu le rôle des autorités morales et de tous ces pouvoirs sociaux intermédiaires qui encadrent, protègent et dirigent l'homme, évitant et empêchant l'intervention du pouvoir. Elle n'a pas prévu que la destruction de tous ces remparts déchaînerait le désordre des intérêts égoïstes et des passions aveugles jusqu'au fatal avènement de la tyrannie. » Mais quoi! la doctrine du laissez faire, laissez passer, c'était celle du nouveau capitalisme industriel. Il a détruit les corporations, abattu les entraves pour mieux affirmer la liberté individuelle, mais celle des possédants pour mieux assujettir les individus qui n'appartenaient pas à cette classe. Ces individus se sont groupés pour se défendre, ils ont demandé l'aide et la protection de l'Etat. C'est très probablement l'anarchie engendrée par ce capitalisme qui a suscité l'Etat nationaliste moderne. Par une nécessité naturelle, les groupements de défense des ouvriers sont devenus étatistes contre leur gré. Ils ont cédé, eux aussi, à la tentation de ne voir que l'individu et l'Etat. Leur activité a suscité à son tour le syndicalisme patronal qui s'est, lui aussi, appuyé sur l'Etat pour combattre les «appétits» ouvriers, la concurrence étrangère, etc. Ne m'en veuillez pas de faire le terrible simplificateur, mais la courte durée de notre entretien m'y contraint.

Nous avons rappelé, il y a un moment, les similitudes qui ont fini par s'établir, tant pour ce qui a trait à la structure qu'aux intérêts, entre le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme patronal. Mais il y a entre eux deux différences fondamentales: l'une de nature fonctionnelle, l'autre de nature morale. Tandis que la première de ces différences appelle même la coopération de ces deux syndicalismes puisqu'elle les fait complémentaires, la seconde freine cette coopération. Tandis que le syndicalisme ouvrier est né d'une aspiration à la justice, à la dignité, à l'égalité du faible et du puissant, le syndicalisme patronal a été conçu en vue de la défense de privilèges et du maintien de l'inégalité.

Le rétablissement de pouvoirs sociaux intermédiaires est indispensable pour renverser l'évolution concentrationnaire et totalitariste et pour restaurer autant de liberté que la discipline qui est nécessaire dans toute société le permet. Il est évident que le démantèlement des pouvoirs de l'Etat ne peut se faire unilatéralement au profit du «management». Le syndicalisme ouvrier ne

le tolérerait pas.

Le syndicalisme patronal, la société démocratique et les fédéralistes ont encore une chance d'arrêter ce glissement à l'étatisme et au collectivisme, d'aiguiller le syndicalisme ouvrier vers une autre voie : c'est d'accepter le principe de l'égalité du travail et du capital ; d'accepter de créer avec le syndicalisme ouvrier, sur un plan d'égalité, des corps intermédiaires au sein desquels le capital et le travail régleraient eux-mêmes (l'Etat ne jouant plus qu'un rôle d'arbitre) les questions qui les concernent. Cette égalité implique que tout travailleur a le droit de participer, par l'intermédiaire de ses représentants, à la détermination collective des conditions de travail, ainsi qu'aux fonctions de direction et de gestions des entreprises, des professions et de l'économie nationale.

Fédéralistes européens, demandez, avec les syndicalistes conscients des dangers d'asservissement qui nous menacent tous, que les employeurs et le monde du travail soient habilités à étudier en commun et à mettre en application librement un régime de collaboration institutionnel et permanent, sur les plans de l'entreprise, des professions, de l'économie nationale et de l'économie continentale. Une telle collaboration fera concourir les énergies, les intelligences, les dons au bien commun et permettra de concilier l'intérêt personnel et l'intérêt général, de susciter ces pouvoirs sociaux intermédiaires, ces pouvoirs fédéralistes qui souls pouvoirs fécenter le tyrappie

ces pouvoirs fédéralistes qui seuls peuvent écarter la tyrannie.

Une évolution déjà très nette dans cette direction se dessine dans maints pays occidentaux, en Scandinavie, en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Grande-Bretagne, encore que, trop souvent, les conseils économiques, les conseils du travail, les conseils d'industrie qui ont été créés l'aient été non pas par un accord entre le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme patronal mais par une décision de l'Etat. Les tâches et le fonctionnement de ces organismes s'en ressentent et, pour l'essentiel, c'est avant tout la politique économique nationaliste de l'Etat et ses incidences qui absorbent l'essentiel de leur activité.

Au sein de ces organes, les associations ouvrières et patronales prennent, comme d'ailleurs dans le cadre de l'Organisation internationale du travail, l'habitude de collaborer; que cette habitude devienne bientôt une seconde nature! et qu'en dehors de l'Etat, le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme patronal, considérant l'entreprise comme un bien commun, constituent librement, sur la base de l'égalité absolue des partenaires, des communautés d'entreprises et des communautés professionnelles et jettent ainsi les bases d'une organisation fédéraliste de l'économie nationale.

A leur tour, les organes paritaires autonomes qui seraient créés sur le plan national pour assurer cette coopération dans l'égalité pourraient déléguer des représentants à des organes paritaires internationaux, éventuellement dans le cadre d'une branche européenne de l'Organisation internationale du travail,

mais d'une O. I. T. munie de plus grandes attributions.

Il est indispensable que les groupements qui sont internationalistes par essence et dont la prospérité et la sécurité sont les premières menacées ou frappées par les excès des dirigismes nationalistes — c'est-à-dire le syndicalisme patronal et le syndicalisme ouvrier — prennent ensemble l'initiative d'étudier un pooling, une coordination à l'échelle continentale de l'activité des diverses industries : mines, métallurgie, transports, production d'énergie, etc.

Lors du récent congrès de la Fédération internationale des travailleurs de la métallurgie, Irving Brown, délégué de la Fédération américaine du travail

en Europe, a d'ailleurs fait une proposition similaire:

« Le congrès de la FIM ainsi que les autres internationales professionnelles devraient user de toute leur influence sur les gouvernements nationaux respectifs qui sont maintenant en train d'établir les bases pour l'application du plan Marshall. Nous devrions collaborer avec d'autres secrétariats professionnels, afin de déterminer les ressources et les besoins du continent en charbon, moyens de transports, métal, etc.

» Nous recommandons aux syndicats européens de réunir une conférence afin de créer un « comité social » qui travaillera en commun avec les gouvernements et les employeurs sur la base du plan Marshall, pour résoudre les problèmes économiques du continent et arriver à une stabilisation éventuelle des conditions de travail, pour garantir aux ouvriers européens un niveau

de vie plus élevé. »

Il n⁷y a aucune raison de laisser entièrement aux gouvernements ce genre d'initiatives. Je voudrais même insister pour que les associations syndicales et patronales, nationales et internationales, n'attendent pas que les gouvernements leur demandent de désigner des experts, qui sont alors ravalés au rang d'experts gouvernementaux, d'organes de l'Etat. Elles doivent prendre ellesmêmes l'initiative de constituer des groupements d'études, que les gouvernements seront bien obligés de consulter, mais alors sur un pied d'égalité!

Est-ce une utopie que d'envisager, lorsque la coopération entre les syndicalismes ouvrier et patronal se sera suffisamment développée, la constitution, avec l'aide des banques, des chambres de commerce, des coopératives de consommation, la constitution de grandes régies continentales et autonomes pour les transports, les mines, les industries lourdes, la production et la distribution d'économie et la distribution de la

tribution d'énergie, etc. ?

C'est même là une vieille idée syndicaliste et socialiste de l'ère pré-étatiste. Il y a belle lurette que les syndicalistes et socialistes d'avant le déluge... dirigiste ont reconnu, comme Vandervelde dans son livre Le socialisme contre l'Etat, que les Etats contemporains ne sont pas organisés de façon à assurer efficace-

ment la gestion d'industries.

L'établissement d'un programme européen de travaux de chômage pourrait être également l'une des premières tâches de ces organes paritaires continentaux, tant il est vrai que la lutte contre le chômage est l'un des moyens les plus efficaces de combattre la virulence des nationalismes économiques. «Le chômage, dit Carr, ou la peur du chômage, a été la cause la plus puissante d'exclusion et de discrimination dans le monde moderne. Il a aiguisé et acéré chaque instrument restricitif de la politique économique et financière. »

Je suis persuadé que ce fédéralisme fonctionnel qui grignoterait progressivement les frontières et préparerait ainsi l'union politique du continent,

n'est pas une utopie.

Un fédéralisme fonctionnel fondé sur l'égalité du travail et du capital, du faible et du puissant offre à l'Europe occidentale — nous ne parlons que d'elle puisqu'elle seule est encore libre — la possibilité de créer un équilibre juste et humain entre la discipline et la liberté, de dépasser le capitalisme et de se dégager du collectivisme, une chance d'échapper au destin qui la menace si on laisse les choses aller leur cours : devenir une Grèce américaine ou un proconsulat soviétique, une chance de servir de pont entre deux mondes antagonistes et de n'être écrasée ni par l'un, ni par l'autre.

Mais cette solution de salut n'est applicable que si les syndicats ouvriers et patronaux intensifient, en dehors de l'Etat et dès maintenant, leur coopération sur le plan national et qu'ils admettent pour commencer que l'industrie nationale qui assure leur existence est le bien commun de tous. S'ils ne considèrent pas la branche comme un bien commun sur le plan national, comment

la considéreraient-ils comme un bien commun sur le plan continental?

Mais si le patronat a de grandes responsabilités, le syndicalisme ouvrier en a de lourdes aussi. Il ne peut exiger une révolution morale et une profonde réforme institutionnelle que s'il applique lui-même et rigoureusement les

principes moraux et institutionnels, le fédéralisme qu'il affirme.

Trop souvent, hélas! cédant à l'entraînement concentrationnaire, il laisse échapper maintes occasions de développer le principe du gouvernement autonome des petites collectivités de travailleurs. Les grandes fédérations ont tendance — parce que c'est rationnel — à absorber les petites. La centralisation syndicale est parfois trop poussée. Les fédérations ne sont plus à la taille de l'homme. Les sections et les sous-fédérations n'ont plus toujours des attributions suffisantes pour intéresser suffisamment le syndiqué du rang à la marche des affaires. L'abstentionnisme sévit. Le système de la démocratie autoritaire, pour ne pas dire plus, se répand et entrave la libre formation de l'opinion et son expression. La discipline est imposée au lieu d'être librement consentie; elle est exigée pour des raisons qui échappent au militant. Il n'y a plus une endosmose suffisante entre la base et les dirigeants. Ces derniers, trop souvent, se recrutent par cooptation et non plus par élection. Le syndicalisme paraît tendre à l'unité plutôt qu'à l'union, par l'élimination, par toutes

sortes de pressions, des organisations dissidentes. Le syndicalisme doit réapprendre le respect des minorités, même si elles sont turbulentes, voire nuisibles, le respect du droit qu'a l'individu de s'associer ou de ne pas s'associer. Il doit avoir davantage confiance dans la puissance persuasive de son exemple. Les deux syndicalismes, patronal et ouvrier, doivent surmonter les péchés de l'esprit par lesquels l'Europe, comme l'écrivait aujourd'hui même B. de Jouvenel, consomme son aliénation.

Le syndicalisme ouvrier doit revenir à ses origines, retrouver ses traditions proudhoniennes, s'il veut être véritablement un instrument de libération, de construction et de paix. Sinon il risque — ce danger n'est nullement exclu — de devenir, comme dans certains Etats de l'Est de l'Europe où il est entre les mains d'hommes du parti unique, ou comme en Amérique où il est entre les mains de « boss », un trust de la main-d'œuvre allié à l'Etat centralisateur contre les trusts du capital ou allié avec les trusts du capital contre l'Etat centralisateur.

Il risque de devenir, à l'encontre de ses fins, un instrument du totalitarisme, de l'opposition de masses nationales à d'autres masses nationales, un instru-

ment stratégique, un instrument de la dépossession de l'individu.

Le syndicat peut et doit contribuer à la régénération fédéraliste de la démocratie. Et tout d'abord à la renaissance des institutions communales. Ses sections locales doivent coopérer de manière plus active avec les sections coopératives, avec les sections patronales locales. Ensemble, ces sections peuvent traiter des problèmes concrets que tous connaissent bien, constituer à l'échelle communale un petit conseil économique. Cette méthode peut être appliquée dans toutes les subdivisions nationales : canton, département, province. Cette coopération est embryonnaire ici et là. Elle doit être intensifiée et généralisée.

Le pouvoir, c'est une vieille constatation, a tendance à s'accroître naturellement, à empiéter naturellement sur les droits de ceux qui relèvent de sa juridiction. Non seulement le pouvoir de l'Etat, mais aussi le pouvoir syndical. « Même dans un Etat démocratique, disait le rapport de la Fédération syndicale internationale, il peut arriver que le pouvoir exécutif considère la volonté des citoyens comme une entrave, qu'il exagère la centralisation. » Il concluait : « Les syndicats, étant donné les tendances égoïstes, centralisatrices et bureaucratiques inhérentes à tout Etat, devront rester vigilants et prêts à défendre leurs fonctions d'organes de contrôle. » Qui ne voit que cela s'applique autant aux centrales syndicales et aux syndicats de base!

Simultanément, le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme patronal, s'ils veulent être en mesure de mettre sur pied les institutions paritaires continentales dont nous avons suggéré la création, doivent intensifier la coopération

entre les centrales nationales des divers pays.

Mais cette coopération implique un échange des informations sans lesquelles une étude des problèmes concrets n'est pas possible. Cette nécessité limite aussitôt l'aire de cette coopération et fait apparaître, du côté ouvrier, la nécessité de créer dans le cadre de la Fédération syndicale mondiale une sous-fédération des syndicats occidentaux. L'expérience a montré que les échanges d'informations et partant une collaboration véritable entre les syndicats occidentaux et ceux des pays de l'Est n'est pas possible; que l'état d'esprit qui

règne au sein de la F. S. M. est peu propice à une collaboration des syndicats des petits pays et de ceux des grandes puissances sur un pied d'égalité; que la F. S. M. est paralysée par les incidences des conflits qui opposent les grandes puissances. Cela m'amène à constater que, dans l'état actuel des choses, le syndicalisme ne peut efficacement contribuer à l'organisation fédéraliste de l'Europe que dans les Etats où il a conservé toute son autonomie, que dans les Etats occidentaux. Je crois aussi que c'est à cette région de l'Europe que doivent se limiter, pour commencer, vos efforts. Comme je l'ai dit, il n'est pas question de former un nouveau bloc, mais, par des solutions fédéralistes sur les plans politique, économique et social, de rendre à la partie encore libre de notre continent sa vigueur, de lui permettre de dépasser le capitalisme de conception américaine et d'échapper au collectivisme soviétique, de trouver un juste équilibre entre l'indispensable liberté et la nécessaire discipline, de

libérer la personne des puissances d'argent et du totalitarisme.

Nous avons examiné les possibilités qui s'offrent de faire contribuer le syndicalisme à l'organisation fédéraliste de l'Europe occidentale. En ma qualité de syndicaliste suisse, je voudrais encore dire un mot, en terminant, de la contribution de la Suisse. On parle beaucoup chez nous, on en a parlé au cours de votre congrès, de la mission de la Suisse. Mais on tend à oublier qu'une mission implique un messianisme, la passion de soumettre tous les rapports humains aux principes de tolérance, de respect mutuel et d'égalité morale sur lesquels repose la Confédération suisse, principes qui ne peuvent être violés ou négligés sans dégrader la démocratie et sans dévaloriser l'idée fédéraliste que la Suisse a pour vocation d'affirmer et de vivre. « Le petit Etat est là, a dit Burckhardt, pour qu'il existe un coin dans le monde où le plus grand nombre d'hommes puissent être citoyens. » « Dans les petits Etats, ajoute Simonde de Sismondi, chaque homme s'efforce de devenir tout ce que l'homme peut être. » La Suisse, où tout est encore à la taille de l'homme, en a le pouvoir. Notre pays est d'essence « associative ». C'est donc en associant tous les hommes à toutes les activités générales auxquelles les activités particulières sont subordonnées que nous affirmerons le mieux notre fidélité à nos traditions et à notre vocation. Cette association est encore incomplète. Les salariés suisses ne participent à la gestion de l'économie que par le détour de la politique. Ils ont encore le sentiment d'être traités en mineurs, la conviction qu'à tous les paliers le capitalisme a barre sur eux. Les choses économiques ne sont pas traitées dans l'égalité voulue par la loi du faible et du puissant. A la longue, la concorde n'est possible qu'entre des partenaires égaux en droits. Depuis 1848, nous l'avons compris dans le politique et, dès ce moment, nous conservons une avance sur les autres nations. Nous ne l'avons pas encore admis dans l'économique et le social et nous risquons d'être dépassés par l'évolution à l'étranger. Le fédéralisme suisse est un exemple partiel. Il doit devenir un exemple complet. L'exemple suisse peut contribuer à résoudre les problèmes politiques. Il doit contribuer aussi à résoudre les problèmes économiques et sociaux. Si, comme l'a dit Denis de Rougemont, la vocation actuelle de la Suisse, c'est de défendre et d'illustrer aux yeux de l'Europe le principe du fédéralisme, il faut qu'elle en fasse un principe total, qu'elle l'applique à toutes les activités humaines, et notamment aux relations entre le travail et

le capital, afin que tous les rapports entre les Suisses, les rapports politiques, économiques et sociaux soient fondés non plus sur le principe de la puissance, mais sur celui de la légitimité des droits. Alors notre pays aura droit à votre admiration et à votre respect, à une admiration et à un respect qu'en l'état présent des choses nos ancêtres méritent plus que nous-mêmes. Le fédéralisme ne peut rester vivant qu'en innovant sans cesse. La marche au centralisme que l'on constate chez nous aussi doit être un avertissement : on ne peut vivre sur l'acquis. Notre fédéralisme doit être adapté aux exigences, aux aspirations nouvelles. Alors notre pays sera fidèle à sa vocation. Et mieux qu'aujourd'hui vous pourrez tourner vers lui vos regards, certains d'y trouver un exemple.

T. Chopard.